

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.1)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêtés du 15 septembre 2006

INFORMATIONS GENERALES

N° de rapport : SCI JAURES GARE 1713 Date du rapport : 15/12/2011

15.12.11 Date de visite : **15/12/2011**

Valable jusqu'au : 15/12/2021 Diagnostiqueur : SOULIE Eric

Type de bâtiment : Immeuble Collectif Signature :

Nature : Appartement

Année de construction : avant 1948 Catégorie : Habitation (Parties privatives

Surface habitable : 79,32 m² d'immeuble collectif d'habitation)

Adresse: **55, Avenue Jean Jaures** Bâtiment:

46000 CAHORS Etage : 1er étage

Numéro de Lot : **3 et 4**Référence Cadastrale : **BY 9**Escalier : Porte :

Propriétaire:

Nom: SCI JAURES GARE

Nombre de pièces : 3

Adresse: **10, 12 Rue de Reims**

75013 PARIS

Propriétaire des installations communes (s'il y a

lieu):

Nom : Adresse :

B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues par la méthode 3CL - DPE, version V15c, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2010

	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh _{ef})	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh _{ep})	Frais annuels d'énergie (TTC)	
Chauffage	Gaz naturel 6 576,66	6 576,66	364,27 €	
Eau chaude sanitaire	Electrique 2 123,55	5 478,77	233,59 €	
Refroidissement				
Consommations d'énergie pour les usages recensés	Electrique 2 123,55 Gaz naturel 6 576,66	12 055,43	860,67 € *	

*coût éventuel des abonnements inclus

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement		Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement			
Consommation conventionnelle : 151,98 kWh _{ep} /m ² .an		Estimation des émissions : 20,47 kg _{eqCO2} /m².an			
Logement économe	Logement	Faible émission de GES	Logement		
≤ 50 A		≤ 5 A			
51 à 90 B		6 à 10 B			
91 à 150 C	454.00	11 à 20 C	20,47		
151 à 230 D	151,98 kWh _{EP} /m².an	21 à 35	kg éqCO2 /m².an		
231 à 330 E		36 à 55			
331 à 450 F		56 à 80 F			
> 450 G		> 80 G			
Logement énergivore		Forte émission de GES			

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE



C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS

Logement	Chauffage		Eau chaude sanitaire		
Murs:	Système :	Insp. > 15	Système :		
Pierre de taille moellons	Chaudière collective	ans	Chauffe-eau électrique vertical		
Pierre de taille moellons	gaz installée entre 1989 et 2000	Non	installé il y a moins de 5 ans		
Toiture :	Emetteurs :				
Entre solives bois avec ou sans remplissage	Radiateurs				
Entre solives bois avec ou sans remplissage					
Menuiseries :					
Porte 1 Bois Opaque pleine					
Fenêtre 1 PVC - Fenêtres avec du d	ouble vitrage 4/15 et+/4				
Plancher bas :					
Entre solives bois avec ou sans remplissage					
Entre solives bois avec ou sans remplissage					
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable :	Néant	kWh _{EP} / m².an		
Type d'équipements présents utilisant des	énergies renouvelables : Aucu	n			

D NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

<u>Usages recensés</u>

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

<u>Variations des conventions de calcul</u> <u>et des prix de l'énergie</u>

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

2/4



Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

• Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage:

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...); poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

 Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

<u>Électroménager (cuisson, réfrigération,...)</u>:

 Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE



RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux réduit de 5,5 %.

Projet	Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. conventionnelle	Effort investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Néant	Sans objet					

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
	€ : moins de 200 € TTC €€ : de 200 à 1000 € TTC €€€ : de 1000 à 5000 € TTC €€€€ : plus de 5000 € TTC	: moins de 5ans : de 5 à 10 ans : de 10 à 15 ans : plus de 15 ans

Commentaires:

Néant

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y! www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet du Cabinet **Etablissement du rapport :** Fait à CAHORS le 15/12/2011

Cabinet: Cabinet SOULIE

Nom du responsable : SOULIE Eric

Nom du diagnostiqueur : SOULIE Eric

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont

certifiées par : SQI SOCOTEC

₭ de certificat de qualification : DTI/0710-052

Date d'obtention : 08/10/2007

Désignation de la compagnie d'assurance : HISCOX

N° de police : HA RCP0081481 Date de validité : 31/12/2011